



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GT INGÉNIEURS HOSPITALIERS 2022 / DGOS ET OS

20 JANVIER 2022 (14h30 à 16h50)



Présents :

- CHARPENTIER Philippe, sous-directeur DRH système santé - DGOS
- LEGUILLOU Yannick, Chargé de mission RH4 - DGOS
- SAVARIN Emmanuel – DGOS
- AUBERTIN Noémie – DGOS
- GADIER Gilles, ingénieur hospitalier – FO
- MARCZACK Nathalie – CFDT
- PIECHOWIAK William – SUD
- NOVAK Jean-Marc, ingénieur hospitalier – SMPS/UNSA
- LECLERT Jérémy, ingénieur hospitalier – FO APHP
- TAINE Mickaël, ingénieur hospitalier – SMPS
- GUINARD Philippe, ingénieur hospitalier – FO
- FOVEZ Sandra – CFDT
- BENAÏSSA Nova – SMPS
- IBOS Sandra – FO
- SENOUILLET Rémy – UFMICT CGT

1 / Présentation du Powerpoint par Mr CHARPENTIER et Mr LEGUILLOU de la DGOS.

2 / Historique du statut des ingénieurs par Mr TAINE et NOVAK :

- Statut ingénieurs territoriaux = 1990
- Statut ingénieurs hospitaliers = 1991
- Une grille indiciaire commune de 1991 à 1998, puis différente à partir de 1998
- Statut ingénieurs hospitaliers sur la base de ceux des territoriaux, à la différence qu'il n'y a pas de conditions d'exercice pour ceux de la FPH.

3 / demandes des différentes OS :

- Une rémunération adaptée par rapport aux responsabilités d'aujourd'hui ;
- Une convergence des grilles et statut territoriaux / FPH ;
- Une prise en compte de la spécificité des ingénieurs managers qui ont des missions de direction et participent aux réunions de direction.

Un débat s'est engagé sur les grilles indiciaires et les montés d'échelons par rapport à la présentation du Powerpoint. Qu'il fallait des conditions d'accès basé sur les diplômes d'ingénieurs, sans oublier les diplômes universitaires.

Toutes les OS ont été entendues, à travers différentes interventions, pour donner leur avis et souhaits.

Intervention et demandes de l'UFMICT CGT :

- Une possibilité d'accès aux grades d'ingénieur par ancienneté pour les TSH 1^{ère} classe, sans conditions de diplômes, mais avec des conditions d'exercice soit en nombre d'année TSH, soit en nombre d'année « faisant fonction ».
- Une refonte des statuts d'ingénieurs par rapport à l'évolution des missions et des responsabilités nouvelles depuis 10 ans.
- Un élargissement de la liste des métiers en rajoutant :
 - ✓ Logistique
 - ✓ Restauration
 - ✓ Organisation
 - ✓ Qualité gestion des risques
 - ✓ Ergonome
 - ✓ Environnement et développement durable
- Trouver un positionnement pour les biostatisticiens, généticiens qui doivent être positionnés de façon statutaire sur le grade d'ingénieur (pas seulement sur un protocole d'accord pour les contractuels) et une véritable identification des métiers de la recherche clinique ;
- La résorption de l'emploi précaire des ingénieurs (sachant que plus de 50% du corps est en CDD ou CDI) ;
- La définition des conditions d'accès aux GRAF (grade à accès fonctionnels) ;
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;

L'évolution des grades d'ingénieurs et de Techniciens supérieurs hospitaliers a montré un glissement des tâches dans les 10 dernières années qui a été transcrit dans les statuts des TSH de la façon suivante :

- Les ingénieurs sont montés en compétences et en responsabilités vers des missions de management, de directeurs de services spécifiques (technique, organisation, logistique, etc...)
- Les TSH sont montés en compétence et en responsabilités et leur statut a évolué dans ce sens, vers des missions de gestion de projets (qui incombaient avant aux ingénieurs), en conservant le premier grade du corps, les TH, sur des missions de gestion d'équipes et de terrain.

L'ensemble des OS ont appuyé dans ce sens pour réclamer la refonte des statuts des ingénieurs, l'ensemble des ingénieurs reconnaît l'importance de la technicité du corps des TSH.



4 / proposition de méthodologie des GT par la DGOS :

- Selon la DGOS : 11 000 ETP ingénieurs
 - ✓ 30 % sont titulaires
 - ✓ 43 % sont en CDI
 - ✓ 27 % sont en CDD
- Prévoir plusieurs groupes de travail ;
- Au vu que c'est une refonte des statuts, il ne sera question que des titulaires ;
- L'engagement de la DGOS d'une publication au printemps (avant la mi-juin 2022) ;

5 / Autres points :

Selon la présentation du Powerpoint, 3 sujets d'évolutions importantes ont été débattues :

A / Lieu d'exercice des ingénieurs en chef :

La DGOS propose de fixer un seuil budgétaire dans la FPH pour l'accès au grade d'ingénieur en chef. Sachant que dans la FPT les ingénieurs en chef ne peuvent exercer que dans des collectivités d'une certaine taille (voir Powerpoint). Il est précisé que cela permettrait un statut commun pour les 2 Fonctions publiques.

Plusieurs interventions d'OS ont d'abord répondu favorablement à la définition d'un seuil.

L'UFMICT CGT s'y est opposé car cela bloquerait l'accès à ce grade de plusieurs métiers qui ne gèrent pas de budgets, mais qui ont des impacts positifs très importants dans la fonction publique, comme par exemple ingénieur ergonomiste, environnement et développement durable, Qualité gestion des risques et plusieurs autres métiers. Que cela bloquerait l'évolution naturelle vers les grades supérieurs. Mettre un seuil serait une inégalité de traitement du corps des ingénieurs.

L'UFMICT CGT a continué en expliquant qu'il fallait que tous les métiers puissent avoir une évolution naturelle à l'ensemble des grades d'ingénieurs tout au long de leur carrière.

B / Définition des spécialités d'exercice :

L'ensemble des OS a demandé l'extension des spécialités pour prendre en compte les métiers émergents.

La DGOS souhaite que les OS envoient leurs propositions avant la prochaine réunion, afin que celles-ci soient débattues.

C / Mise en place de 2 GRAF :

L'UFMICT CGT a proposé qu'il fallait positionner les GRAF comme grade spécifique, qui étaient de par le statut, une nomination à la discrétion de la hiérarchie, mais qu'il fallait définir les conditions d'accès aux GRAF pour éviter l'effet « nomination à la tête du client » au lieu des compétences réelles.

L'ensemble des OS ont approuvé et ont appuyé ces propositions. Elles ont complété en expliquant qu'il fallait distinguer les GRAF des autres grades et de ne pas faire l'amalgame.

Le débat a été très cordial, avec une DGOS très à l'écoute pour le moment.

Conclusion de la DGOS :

- Un calendrier à définir pour un objectif de publication au plus tard à la mi-juin 2022 ;
- Prochaine réunion dans 3 semaines avec une date à définir rapidement
- Envoyer toutes les propositions avant la prochaine réunion à Mme AUBERTIN

